

Conseil Fédéral FFAP

Compte rendu réunion du 3 Avril 2022

Date	03/04/2022
Horaire théorique	10h00 – 16h30
Durée réelle	10h15 – > 15h40
Lieu / Mode	Maison de la FFAP - Paris
Organisateur	G. Rougevin
Secrétaire de séance	F. Hébrard
Présents	
Collège Membres Individuels	Y. Labedade – G. Naudet – S. Odin – J-C. Piveteau W. Petiaux (Alban William) – F. Tabary
Collège Présidents	X. Belmont (rep de M. Thiery) – C. Charpenet – N. Decreton M. Delville – F. Denis – C. Play (Peter Din) – F. Hébrard J. Hennessy
Excusés	S. Crunelle – L. Petitalot
Diffusion	Conseil Fédéral FFAP

Lors de l'AF du 02/04/2022 il a été décidé de reporter l'élection du bureau FFAP lors de la réunion du Conseil Fédéral (CF) du 03/04/2022. Ce point est donc ajouté à l'ordre du jour.

1. Mot du Président

S. Odin souhaite la bienvenue aux participant(e)s et demande à F. Hébrard d'être l'animateur de la réunion.

2. Retours sur les élections et les points de l'AF

L'élection des membres du CF a été inhabituelle :

- collège Président : 12 sièges – 11 candidats – 10 élus
- collège membres individuels : 12 sièges – 19 candidats – 6 élus

L'ensemble des résultats est difficile à expliciter, parmi les causes possibles :

- absence de présentation avant le vote du projet de S. Odin pour les 3 ans à venir
- manque du lien entre les noms patronymiques et les noms d'artiste sur les bulletins de vote (ce lien existait néanmoins sur les professions de foi)

Le timing de l'AF a été à peu près respecté, l'ensemble des points abordé (à l'exception de l'élection du bureau, reportée au 03/04/2022). La validation des lettres de mission n'a pas été abordée dans les détails (leur rédaction ne concernant qu'un nombre limité de personnes).

3. Élections du Bureau Fédéral FFAP

S. Odin présente rapidement son projet et son équipe pour les 3 prochaines années (voir fichier joint). Parmi les 8 membres présentés pour le bureau par S. Odin, 5 membres font partie du Conseil Fédéral (CF, élu le 02/04/2022), 3 n'en font pas partie.

Votants inscrits : 16 membres (les élus du CF)

Votants présents : 13

Votants ayant reçus des pouvoirs :

- X. Belmont : présent, représentant de M. Thiery

- J. Hennessy : 1 voix de S. Crunelle

- S. Odin : 1 voix de L. Petitalot

Quorum : 9 votants

Votants : 16 membres, le quorum est atteint.

Nombre mini de voix pour être élu(e) au bureau : 50% des voix + 1, soit 9 voix minimum.

Les votants du CF acceptent à l'unanimité un vote à main levée.

Les résultats de l'élection sont :

Fonction	Candidat(e)s	Résultat	Elu(e)
Président	S. Odin	14 pour – 1 abstention – 1 contre	S. Odin
Vice-Président	L. Petitalot	16 pour – 0 abstention – 0 contre	L. Petitalot
Trésorier	N. Decreton	16 pour – 0 abstention – 0 contre	N. Decreton
Secrétaire Général	C. Charpenet	16 pour – 0 abstention – 0 contre	C. Charpenet
Directeur revue	Y. Labeledade	16 pour – 0 abstention – 0 contre	Y. Labeledade

S'agissant des 3 postes restant à pourvoir (Vice-Président, Trésorier-adjoint, Secrétaire-adjoint) :

- F. Denis (élu au CF) propose sa candidature au poste de vice-président.

Il est élu (16 voix pour – 0 abstention – 0 contre).

- Après discussion, il n'y a pas de candidats élus au CF pour les 2 postes restant, permettant ainsi au président de nommer des membres par cooptation.

S. Odin coopte :

-Robin Devillebichot (Robin Deville) au poste de trésorier-adjoint

-Eric Lamacq (Erik Parker) au poste de secrétaire-adjoint

Le nouveau bureau est donc composé comme suit :

Titulaire	Fonction	Statut
Charpenet Christian	Secrétaire Général	P Élu au Conseil Fédéral
Decreton Noël	Trésorier	P Élu au Conseil Fédéral
Denis Frédéric	Vice-Président	P Élu au Conseil Fédéral
Devillebichot Robin	Trésorier-adjoint	MI Coopté
Labeledade Yves	Directeur de la Revue	MI Élu au Conseil Fédéral
Lamacq Eric	Secrétaire-adjoint	MI Coopté
Odin Serge	Président	MI Élu au Conseil Fédéral
Petitalot Lionel	Vice-Président	P Élu au Conseil Fédéral

P = Président – MI = Membre Individuel

4. Validation du compte-rendu du dernier Conseil Fédéral, vote

Le compte-rendu du dernier CF (du 20/11/2021) est adopté à l'unanimité.

5. Revue des chantiers établis lors de la dernière séance du Conseil et priorisation/liste des points à débattre en séance

F. Hébrard présente l'exercice effectué par les membres du bureau en novembre 2021, et consistant à lister les projets principaux de la FFAP, puis de les classer dans l'ordre décroissant des priorités (selon leur importance, urgence et facilité de mise en œuvre).

Cf. fichier Excel ci-joint.

Les membres établissent une liste à jour des activités principales, du responsable du suivi, et de la date de réalisation :

Projet / Activité	Responsable	Date
Flyer de présentation FFAP pour public profane	S. Odin	30/04/2022
Vote électronique sécurisé	C. Charpenet	31/05/2022
Cahier des charges des congrès	J. Hennessy	31/05/2022
Attribution titre de Champion de France	F. Denis	30/06/2022
Revoir les lettres de missions	C. Charpenet	30/06/2022
Révisions statuts et du RI	C. Charpenet	19/11/2022 (CF)
Nouvelle identité et nouvelle image de la FFAP	L. Petitalot	19/11/2022 (CF)
Cahier des charges des concours	F. Denis	19/11/2022 (CF)

Décisions complémentaires

1. Les responsabilités sont attribuées à des membres du CF, même si ces derniers n'effectuent directement pas les activités
2. Lorsque des propositions sont établies, elles sont envoyées aux membres de l'AF pour être votées (électroniquement) idéalement dans les 2 semaines qui suivent
3. Dans les futures versions des statuts et/ou du RI, il est nécessaire de redonner plus de pouvoir décisionnaire au CF et au bureau (notamment pour les sujets pour lesquels l'AF est moins pertinente à décider pour des questions de temps et/ou de compétence/technicité)
4. Tous les lauréats des concours qualifiants s'étant déroulés depuis le congrès de Troyes auront leur entrée offerte au congrès de Poitiers (dans les conditions définies, par exemple sous réserve de participation au concours)

6. Questions diverses

6.1 Obtention du BIAM via une VAE (X. Belmont)

Ceci est possible, néanmoins le nombre d'heures nécessaire pour valider le brevet serait a priori très supérieur via une VAE par rapport à celui requis par le canal standard (50 heures).

6.2 Communication de l'obtention du BIAM (X. Belmont)

Lors de la première session, un membre (dont la qualité artistique est sujette à discussion) a communiqué sur son BIAM en fin de première partie, soit avant l'obtention du brevet.

Le processus a depuis été modifié par la nécessité pour le stagiaire de signer une charte de non publicité avant l'obtention du brevet (soit après avoir effectué toutes les heures de pratique).

6.3 Adhésion FFAP pour les titulaires du BIAM (P. Din)

P. Din suggère que tout titulaire du BIAM ait l'obligation d'être membre FFAP pendant un minimum de 3 ans (incluant l'année du brevet).

Prochaine réunion de Conseil Fédéral FFAP :

Samedi 19 Novembre 2022 – 10h00 – Maison FFAP – Paris



Serge Odin
Président FFAP



Frédéric Hébrard
Secrétaire de séance